



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2021/34**

**Objet : Petite Enfance : Autorisation de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Poussin - Poussette »**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCLPA est gestionnaire de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Poussin-Poussette » situé 7 rue du pont 81570 Vielmur sur Agout

A ce titre, la CCLPA autorise le fonctionnement de cette structure, selon les conditions définies par les services de la PMI et la réglementation globale en vigueur :

Autorisation d'ouverture	3 février 2010
Age des enfants accueillis	2 mois à 6 ans
Capacité d'accueil	20 agréments
Jours d'ouverture	Du lundi au vendredi
Horaires d'ouverture	De 7h30 à 18h30
Fermetures annuelle	1 semaine à Noël -3 semaines en août

Le personnel répond aux exigences règlementaires de qualification et d'encadrement. Les locaux sont conformes à la réglementation concernant les établissements recevant du public et des jeunes enfants.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'autorisation de fonctionnement de la crèche « Poussin Poussette » en lien avec les recommandations des services de la PMI et la réglementation globale en vigueur.

Fait et délibéré, les jours, mois et années indiqués dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Sous-Préfecture le 25 mars 2021.



Le Président,  
Thierry BARDOU

